

Réunion du 9 janvier 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonso ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Paul HEINTZ

N° CP/2017/009 - 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics
Proposition d'approbation de l'avant-projet définitif de l'extension de la demi-pension du collège de l'Outre-Forêt à SOULTZ-SOUS-FORETS.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'autoriser le lancement des travaux d'extension du restaurant scolaire du collège de l'Outre-forêt à Soultz-Sous-Forêts ;
- d'approuver la proposition d'avant-projet-définitif de l'opération d'extension du restaurant scolaire du collège de l'Outre-forêt à Soultz-Sous-Forêts ;
- d'approuver le coût de l'opération à 360 000 € TTC ; le coût prévisionnel définitif des travaux s'élevant à 240 000 € HT.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170109-lmc1106680-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 17/01/17